Envoyé en préfecture le 30/09/2015
[redacted]0/09/2015
[redacted]-20150928-[redacted]0930013-DE

maintenant !

■ **Extrait du registre des délibérations** — **Conseil municipal du 28 septembre 2015**
Commission « Solidarité, santé et petite enfance » — **Séance du 11 septembre 2015**

12 Associations à caractère sanitaire et social – subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. N'DIAYE
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme JAJAN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **39**

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose:

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent l'esprit d'initiative et de solidarité.

Pour les accompagner dans leur développement, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Toutefois, afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques au bénéfice des creillois, des subventions sur projet peuvent également être versées.

Au titre de l'année 2015, une association sollicite une participation financière de la ville de Creil :

➢ **Solidarité sans papiers – collectif de soutien aux migrants du bassin creillois**

Cette association, créée en février 2011, prolonge le travail effectué, en préalable, par un collectif qui agit sur le même champ de solidarité. Une subvention de 250 € est proposée pour leur permettre de réaliser un accompagnement des migrants dans leur démarche de régularisation de leur situation.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 30/09/2015
préfecture le 30/09/2
é le
060-216001740928-DE-PG150930013-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Solidarité, santé et petite enfance » en date du 11 septembre 2015,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
Votants : **39** Pour : **39** Contre : **0** Abstention : **0**

■ Décide à l'unanimité :
Article 1er : d'approuver l'attribution de la subvention ci-dessous :

Association	Subvention
Solidarité sans papiers	250 €

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/520/AS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 29 SEP. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 30/09/15
et publication ou notification le 01/10/15
affiché le 29/09/15
CREIL, le 01/10/2015

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe RALUY